



Licenciement pour faute lourde

Par **BOB**, le 31/12/2011 à 20:33

Bonjour,

est ce un employé travaillant avec de faux papiers et licencié pour faute lourde (absence injustifiée) peut aller devant le prud'homme ?

Par **DSO**, le 31/12/2011 à 21:15

Bonsoir,

Oui, car la faue lourde doit être justifiée par l'intention de nuire. Or, travailler avec des faux papiers et une absence injustifiée ne démontre pas l'intention de nuire à son employeur.

La faute grave m'apparaîtrait plus apropiée.

Cordialement,
DSO